



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du  
JEUDI 6 AVRIL 2023 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

**OBJET : D20 - Fonds Mobilités Actives - Dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projets**

**Date de convocation : ..... 31 mars 2023**

**Nombre de conseillers en exercice : ..... 29**

**Nombre de présents : ..... 21**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir : ..... 4**

Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Jean-Marc REGNIER à Cyril CHAPPET ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

**Absents excusés : ..... 4**

Houria LADJAL ; Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISSET

**Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire**

**Secrétaire de séance : Jocelyne PELETTE**

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

## N° 20 - Fonds Mobilités Actives - Dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projets

Rapporteur : M. Jean MOUTARDE

Le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires soutient la création d'itinéraires cyclables sécurisés au sein des collectivités via les appels à projets « Fonds mobilités actives » depuis 2019.

Un 6<sup>ème</sup> appel à projet dans le cadre du Fonds a été annoncé pour 2023. Le plan vélo communal de Saint-Jean-d'Angély, réalisé en 2022, fournit suffisamment d'éléments techniques pour un dépôt de dossier de candidature.

Le dossier de réponse à l'appel à projet doit être déposé avant le 21 avril 2023. Les lauréats du dispositif devraient être annoncés en septembre 2023.

Si la Ville de Saint-Jean-d'Angély est retenue, un programme de réalisation pluriannuel pourra être engagé à compter de l'année 2024 jusqu'en 2027.

Au vu du cahier des charges du Fonds de Mobilités Actives, le dossier déposé par la Ville pourra proposer la réalisation d'un itinéraire desservant les lieux suivants :

- la gare ;
- l'école élémentaire Joseph Lair ;
- le square Jacques Carissan avec la police municipale ;
- le Champ de Foire avec le cinéma Cinévals et le futur établissement thermal ;
- la place de l'Hôtel de Ville ;
- le centre-ville ;
- l'école maternelle Régnauld ;
- le musée des Cordeliers ;
- le centre hospitalier ;
- le stade municipal ;
- le plan d'eau de Bernouet via l'arboretum ;
- le siège de la MAPA ;
- le pôle scolaire du lycée Louis-Audouin-Dubreuil et du collège Georges-Texier.

**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

sous le n° 017-211703475-20230406-  
2023\_04\_D20-DE

AR Sous-préfecture le **11 AVR. 2023**

Publication dématérialisée le **11 AVR. 2023**

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à déposer un dossier de candidature au titre de l'appel à projets Fonds mobilités actives - Aménagements cyclables ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil municipal, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0



Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD

**TÉLÉTRANS MIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

sous le n° 017-211703475-20230406-  
2023\_04\_D20-DE

AR Sous-préfecture le 11 AVR. 2023

Publication dématérialisée le 11 AVR. 2023

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.